

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 4 octobre à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame le Maire Catherine Villain.

19 Conseillers en exercice

18 Présents / 18 Votants

Présents : MM I.Aguilar, A. Costaperaria, Y.Drezen, V. Gargale, M. Marcoux, A. Robert, C.Villain, E. Constans, C.Barthès, D. Gaspar, I. Perrier, W. Authesserre, A. Pinaud-Verdier, M. Pujol, A. Duthoo, M-E Guy, JJ. Llorens, T. Passera

Absente excusée : Ch. Escalette

Est nommée secrétaire de Séance : GUY Marie-Elisabeth

Secrétaire de séance auxiliaire : DUTHOO Aurélie

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Approbation du PV de la séance du 17 Août : le PV a été transmis à tous les élus, Mr Authesserre précise qu'il prendra dorénavant moins de temps pour les corrections à effectuer car il lui semble qu'elles ne sont pas prises en compte. Le PV est approuvé et remis à la signature des élus.

Démission de Jérôme Journet

Madame le Maire informe le conseil de la démission de Jérôme Journet, et leur fait part de sa lettre de démission reçue le 27 septembre 2016 :

Jérôme Journet
3518 route de Planques
82370 Orgueil

Orgueil le 26 Septembre 2016

à

Madame le Maire
Mairie d'Orgueil
82370 Orgueil



Objet : Démission du Conseil Municipal

Madame le Maire, chère Cathy,

Par la présente, je t'informe de ma démission du Conseil Municipal à compter de la réception de ce courrier.

En effet, je considère que mon manque de disponibilité est incompatible avec le rôle de conseiller municipal.

Néanmoins, je te souhaite à toi ainsi qu'à l'équipe municipale le meilleur dans cette aventure, pour le bien de la commune et de ces habitants.

Jérôme Journet

Et de la réponse de Mme le Maire :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Orgueil, le 27 septembre 2016

Monsieur Jérôme JOURNET
3518 route de Planques
82370 ORGUEIL

Jérôme,

J'ai bien reçu ce jour ton courrier faisant part de ta démission du Conseil Municipal.

Comme tu me l'as confirmé lors de notre entretien, tu es conscient de ton manque de disponibilité et tu souhaites par honnêteté envers tes collègues élus et les électeurs d'Orgueil, laisser ta place.

Je te remercie de cette franchise, ainsi que de tout le travail que tu as effectué pour la commune depuis 2014.

J'ai apprécié cette collaboration, je te souhaite bonne continuation dans tes divers projets professionnels et personnels.

Bien amicalement,

Catherine VILLAIN
Marie d'Orgueil



Elle précise qu'elle a rencontré M. Jérôme Journet et lui a demandé s'il pouvait être référent dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en préparation, ce qu'il a accepté.

Madame le Maire a ensuite contacté M. Stéphane IBANEZ, suivant de la liste, pour remplacer le conseiller démissionnaire. Par Mail reçu le 28/09 M. Stéphane Ibanez fait part de son refus de siéger :

De : stephane Ibanez [<mailto:stephaneibanez@gmail.com>]
Envoyé : mercredi 28 septembre 2016 20:20
À : Martine FALGAS <m.falgas@orgueil.fr>
Objet : Re: Démission d'un conseiller municipal

Bonjour

Je vous confirme mon refus de siéger au conseil municipal pour cause d'indisponibilité.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane IBANEZ

Madame Le Maire prend alors contact avec Madame Sonia BORIES, qu'elle reçoit en entretien le jeudi 29 septembre. Madame BORIES signifie son refus de siéger par mail le jeudi 29/09 en fin de soirée :

Mme Bories Sonia

30 lot le vigne

82370 ORGUEIL

Le 29 septembre 2016

A Orgueil

Mme VILLAIN,

Tout d'abord je vous remercie de m'avoir reçue pour un entretien et d'avoir pris le temps de m'expliquer les choses.

Mais après réflexion, je suis au regret de ne pas prendre la place en tant que conseillère municipale suite à la démission de Jérôme JOURNET.

Je vous prie d'agréer, Mme VILLAIN, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Mme BORIES Sonia

Le 30/09 Madame le Maire prend contact avec M. Thierry PASSERA, suivant dans la liste. Elle le reçoit en entretien le samedi 01 octobre. M. Thierry Passera accepte son rôle de nouveau conseiller municipal :

mairie@orgueil.fr

De: Thierry PASSERA <thierry.passera0843@orange.fr>
Envoyé: samedi 1 octobre 2016 10:20
À: mairie@orgueil.fr
Objet: Confirmation de sieger au conseil municipal

Bonjour

suite à notre entrevue de ce matin je vous confirme mon accord pour sieger au conseil municipal.

Bien cordialement

Thierry PASSERA

Monsieur Thierry PASSERA est donc convoqué à la séance de ce jour 04 octobre pour être officiellement installé dans son rôle de conseiller Municipal.

Madame le Maire le remercie, et demande aux élus déjà en place de l'accueillir et de l'informer des affaires en cours. Monsieur Passera souhaite intégrer les groupes « communication » et « Bâtiments Communaux », il propose aussi de mettre à disposition ses compétences en informatique.

1) FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET REPARTITION DES SIEGES

Une réunion de l'ensemble des conseillers communautaires des 3 communautés de communes qui doivent fusionner au 1^{er} janvier 2017 (CCTGV, Garonne- Canal et Pays de Garonne Gascogne), s'est déroulée le 8 Septembre 2016. Lors de cette réunion, les conseillers communautaires ont voté plusieurs décisions qui vont être entérinées par Monsieur le Préfet :

- Le choix du **siège de la nouvelle Communauté** : **Labastide Saint Pierre** (dans les locaux de l'actuelle CCTGV)
- Le choix du **nom de la nouvelle Communauté** : « **Grand Sud Tarn et Garonne** ».
- Le choix du **nombre de conseillers communautaires** : **accord de droit Commun** et non par accord local.

La nouvelle communauté de communes qui sera mise en place le 01 janvier 2017 sera composée de 27 communes pour un total de 41 689 habitants.

Pour préparer au mieux cette fusion, 12 groupes de travail ont été constitués en fonction des différentes compétences. Ces groupes se réuniront régulièrement d'ici le 31 décembre 2016. Les deux conseillers communautaires d'Orgueil sont inscrits dans les groupes « économie » et « enfance/social ».

Chaque commune doit cependant valider le choix de l'accord local en Conseil Municipal.

Madame le Maire, après avoir expliqué, les deux sortes d'accord, propose de valider le choix fait par les conseillers communautaires : accord de droit commun, ce qui portera le nombre d'élus communautaires à 45, dont 2 représentants pour la commune d'Orgueil.

Délibération prise à l'unanimité.

2) ENQUETE PUBLIQUE CAPTAGE SUR LE TARN A REYNIES

Monsieur COSTAPERARIA explique qu'une enquête publique a été faite suite à la demande de captage de l'eau dans le Tarn sur la commune de Reyniès, par le Syndicat Mixte des Eaux des Vallées du Tarn et du Tescou et le Syndicat des Eaux de Monclar et Saint Nauphary.

Pour assurer ce captage, un périmètre de sécurité (de « non pollution ») a été défini à 50 kms en amont.

Ce périmètre concerne aussi bien la rivière que ses berges. La commune d'Orgueil est donc concernée par ce périmètre sur une grande partie de son territoire.

Mr Marcoux dénonce le paradoxe de recevoir à Orgueil l'eau potable de Grisolles !

Mme Duthoo relève l'intérêt du périmètre d'un point de vue de la protection des espèces animales et végétales.

Le fait que notre nouvelle station d'épuration soit prévue en aval de cette future station de pompage ne pose pas de problème.

Mr Marcoux considère qu'il n'a pas été suffisamment informé sur ce captage et s'inquiète des conséquences éventuelles, en particulier sur l'abaissement du niveau de la nappe phréatique et sur l'étiage à proximité de ce captage. Madame le Maire lui explique que l'affichage a été effectué durant toute la durée de l'enquête et que les dossiers étaient à disposition en Mairie.

L'enquête publique s'est déroulée durant le mois septembre. Aucune observation n'a été faite sur les registres.

Madame le Maire soumet l'approbation du périmètre du captage au vote du conseil municipal : 17 voix pour et 1 abstention (M. Marcoux).

3) AVENANTS DES TRAVAUX DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE TRANCHE 6

Suite à l'état d'urgence et aux différentes directives pour la mise en sécurité des établissements recevant du public, tout particulièrement des écoles, et aux frais générés par ces travaux, l'État propose des subventions pouvant aller de 20 % à 80 %.

Madame le Maire, suite aux préconisations de l'adjoint BAUD (responsable départemental sécurité), a demandé des devis aux entreprises pour une mise en sécurité des locaux scolaires.

Un dossier de demande de subvention a été envoyé, le 4 octobre 2016 à la Préfecture de Tarn-et-Garonne. Ainsi, certains aménagements prévus par avenants de la tranche 6 (cf conseil du 17 août) ont été transférés dans cette demande de subvention pour la sécurisation du groupe scolaire.

Voici le récapitulatif des travaux :

ENTREPRISE	COUT
ALUFER	Moins-value de 1039 €
MPE	Plus-value de 819 €
POJJOL	Plus-Value de 714 €
FLORES	Plus-Value de 470 €

Une réponse sur le pourcentage de subvention attribuée est attendue fin octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des avenants sur la T6 du nouveau groupe scolaire.

La réception des travaux de la nouvelle salle de garderie est prévue le 5 octobre 2016.

4) ÉTUDE DU SCHÉMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Peu de communes disposent de schémas de gestion des eaux pluviales.

Orgueil est confronté à des problèmes d'écoulement à la Nauzette, au chemin de Pendulo, et connaît des zones localement saturées lors de gros orages etc... Ce schéma permettra d'imposer des prescriptions lors des demandes de permis de construire afin de maîtriser les ruissellements (bassins ou cuves de rétention) et de limiter l'imperméabilisation des sols.

Il convient donc de lancer une étude afin d'identifier des zones et de créer des zonages. Cela pourrait être aussi l'occasion de coupler cette étude avec une étude du réseau des eaux usées. A faire avant la fin de la réalisation de la STAEP (station d'épuration).

JJ. Llorens quitte la séance.

Questions diverses

- **Téléphone de permanence :**

Actuellement Madame le Maire gère seule les problèmes qui se posent en dehors des heures d'ouverture de la mairie. En conséquence, il est proposé de mettre en place une permanence des adjoints une fois toutes les six semaines avec la participation de deux conseillers.

Annie Robert va proposer un calendrier des permanences sur 6 semaines avec chaque adjoint et les conseillers qui le peuvent s'inscriront à leurs côtés. L'idéal serait de démarrer début novembre. Le numéro de téléphone sera communiqué aux services d'urgences.

- **Coulée verte :** la réalisation de la voie verte à partir de l'intersection de la route de planques jusqu'à Labastide reviendrait à environ 30 000 € HT.

Suite à des discussions avec des élus des autres communes voisines, il ressort qu'il est souhaitable d'attendre 2017 avant de lancer des opérations sur cette voie, car le Conseil Départemental doit prendre une décision quant à l'aménagement de celle-ci. Madame le Maire propose de faire un courrier à M. Le Président du Conseil Départemental pour expliquer l'attente des habitants d'Orgueil vis à vis de cet aménagement.

- **Problèmes d'incivilités et d'insécurité :** depuis plusieurs mois, il est constaté des dégradations du parking de la salle des fêtes par des véhicules roulant à vive allure et dérapant.

M. Marcoux indique que si les 30 000 euros prévus cette année dans l'aménagement de cette voie verte ne sont pas utilisés, ils pourraient être affectés à la sécurisation de quelques secteurs dans le village. Madame le Maire souhaiterait qu'un groupe de travail étudie toutes les solutions possibles.

M. Passera propose de s'inspirer de l'aménagement du gymnase de Labastide Saint Pierre. Aucun conseiller n'étant actuellement disponible, le groupe de travail est reporté.

- **Aménagement du village :** le cahier des charges réalisé par le groupe de travail concerné a été donné à Tarn et Garonne Habitat (TGH). Une réunion entre le groupe et TGH est prévue lundi 10 octobre à 9 h, en vue du concours d'architecte.

- **Les Chalets** : Ce projet de lotissement social est toujours aussi problématique pour la commune (lotissement en impasse, pas de maillage, voirie actuelle inadaptée, gestion des eaux ...). Le permis a été accordé en juillet 2015.
Une réunion a eu lieu le 30/09/2016 avec les promoteurs pour essayer de voir avec eux la possibilité d'améliorer certains des points suivants : possibilité d'évacuation des eaux pluviales vers la route de la rivière, possibilité de liaison piétonne avec la RD 930.
Il semblerait cependant, que le projet de la SA les Chalets sur Orgueil en soit à la phase de « donner l'ordre aux entreprises ». Un nouveau RDV est prévu avec eux le 25 octobre 2016 pour refaire un point.
- **Maison en ruine impasse Mondounas** : Elle doit être démolie par le propriétaire.
- **Station d'épuration (STAEP)** : les entreprises candidates seront reçues en audition le lundi 24 octobre, la décision définitive concernant le choix des entreprises retenues, aura lieu le 3 novembre 2016.
- **SDE** : 4 demandes de renforcement électrique. A étudier, notamment le coût à la charge de la commune pour l'enfouissement des réseaux FT.
- **Associations** : 8 associations ont participé au forum des associations organisé par la municipalité le 4 septembre 2016 ; peu de public s'est rendu à ce RDV.
- **Fête locale** : Vendredi 16 septembre 2016 : 150 personnes au repas ; samedi 200 personnes au repas. Feu d'artifice très apprécié.
- **Nouveau règlement salle des fêtes** : Présenté par le groupe de travail « animations », il est approuvé. Il sera mis en place au 1^{er} janvier 2017.
- **APAVE** : Contrôle du groupe scolaire 400 € HT. A noter que les contrôles des installations électriques des bâtiments recevant du public doivent être effectués tous les ans et non tous les 2 ou 3 ans comme c'était le cas. Marc Pujol s'occupe de planifier ces travaux.
- **Café** : Devis pour installation alimentation et four électrique pizza environ 2500 €. Le Conseil municipal est plutôt favorable, avec demande de négociation d'ouverture du café plus importante.
- **Groupe de travail école, enfance et jeunesse** : M. Authesserre présente à l'assemblée un point sur la rentrée scolaire :
 - Le nouveau groupe scolaire compte **186 élèves à la rentrée répartis dans 7 classes doubles** ; 1 nouvelle enseignante (Mme Vivien) est venue remplacer Mme Genin et M. Hermet.
 - **19 enfants sont inscrits pour le ramassage scolaire** ;
 - Un plan particulier de mise en sécurité (**PPMS) supplémentaire (anti intrusion)** a été mis en place => quelques modifications et aménagements de l'école ont dû être réalisés => voir point 3 (subvention spéciale de l'État). Le 1^{er} exercice du PPMS incendie a eu lieu le 27 sept => de légers réajustements devront être apportés (comportements). Une formation du PPMS intrusion est prévue à destination des agents afin d'avoir les mêmes instructions que les enseignantes.
 - Pour compléter toutes ces mesures de sécurité, la commission école a mis en place avec les agents des mesures de listing des présences des enfants à tous les temps périscolaires (garderie, bus, cantine...) + un système d'information avec les parents pour les enfants qui prennent le bus irrégulièrement
 - **Personnel** => **2 personnes supplémentaires** ont été embauchées en CUI pour le ménage + le service restauration : Josiane LASSERRE et Marie Christine DENIS / **2 jeunes en services civiques** ont également été recrutées pour accompagner les enfants durant tous les temps périscolaires : Marina TALAYSSAT et Mélanie AGUILAR / **un plan de Formation** pour les agents a été mis en place=> formation utilisation des produits d'entretien (début sept) + formation en hygiène alimentaire pour tous par le service vétérinaire du CD82 (nov et déc) + formation « animation périscolaire » par le CNFPT pour les CUI
 - M. Authesserre, adjoint en charge des écoles, s'est également inscrit à deux formations : une sur l'accompagnement du projet professionnel des services civiques et une sur la prévention des conduites à risques des agents.
 - **Aménagement des cours d'école** : la structure de jeu à la maternelle est opérationnelle depuis la rentrée ainsi que la table de ping-pong à l'élémentaire. L'installation du panneau de basket a pris du retard. La CAF a donné un avis favorable à la demande de subvention. Reste à préciser le montant de l'aide.
 - **Cantine** : la nouvelle vaisselle et le nouveau mobilier ont été livrés pour la rentrée et des aménagements ont été mis en place (disposition tables, repas des agents avec les enfants...). La commission cantine est en cours de préparation.

- **Projet éducatif** : des réunions régulières dans le cadre de l'évaluation et l'adaptation du PEDT avec tous les partenaires ont abouti au renouvellement des animations proposées par les agents (activités, accompagnement à la mise aux devoirs...) ainsi que celles proposées par les partenaires : sophrologie, Lire et faire lire, pétanque, rugby, Mjc de Labastide...(conventions signées). Cette année, des binômes d'animation sont mis en œuvre entre les services civiques et les animateurs de la MJC.
- Toutes ces animations sont financées via le fonds de soutien de 90€ par élève.
- La prochaine réunion du PEDT est programmée le 11 octobre 2016 .
- **Animation** : les agents vont participer au concours de cartes de vœux par AMF 82 et la délégation militaire départementale 82.
- **Réservation et paiement** de la cantine et de la garderie = à la demande des parents des nouveaux lieux de permanence ont été instaurés afin de faciliter les modalités d'inscription.
- **Parents d'élèves** : les élus du groupe de travail école-enfance-jeunesse ont participé à l'AG de l'association de la section locale de la FCPE.
- L'élection des délégués de parents est prévue le 7 octobre 2016.

- **CCTGV :**

- un rallye des 13 communes est organisé le 15 octobre 2016 par les bénévoles du centre social intercommunal.
- le 12 septembre 2016 , lors d'une réunion bilan sur le **forum des métiers** (organisé à Orgueil en avril 2016), l'ensemble des partenaires a relevé l'implication et le formidable accueil des élus de notre commune.
- à venir : la commission éco-sociale se réunit pour la présentation du nouveau projet du centre social intercommunal pour les 4 prochaines années.
- lors du **dernier Conseil communautaire**, la déclaration de projet de mise en conformité du PLU pour l'extension du parc photovoltaïque a été adoptée => Langa solar pourra désormais répondre à l'appel à projet national.
Lancement d'un marché pour la mise en place d'une plate-forme Locale de Rénovation Énergétique, le but étant d'accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation de l'habitat.

La séance est levée à 23h30